



15ème législature

Question N° : 17621	De M. Martial Saddier (Les Républicains - Haute-Savoie)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et alimentation		Ministère attributaire > Agriculture et alimentation
Rubrique > bois et forêts	Tête d'analyse >Encaissement des recettes de bois des collect	Analyse > Encaissement des recettes de bois des collectivités.
Question publiée au JO le : 12/03/2019		

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la mesure présentée par l'Office national des forêts (ONF) d'encaissement des recettes de ventes de bois des communes. Lors du conseil d'administration de l'ONF du 29 novembre 2018, a été proposé un encaissement par l'ONF des recettes de ventes de bois des communes, avant un reversement à celles-ci dans un délai pouvant aller jusqu'à trois mois. Cette annonce a provoqué l'indignation des communes forestières, d'autant plus qu'elle s'ajoute à un gel de 145 postes en 2018 et à la suppression de 250 postes en 2019, et cela en totale contradiction avec le contrat d'objectifs et de performance. Les communes forestières craignent, en effet, que cette nouvelle mesure n'affecte profondément la trésorerie des communes et qu'elle ne soit sans effet sur les déficits financiers structurels de l'ONF. Face aux inquiétudes des communes forestières, il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ce dossier.